

PREFECTURE
DES
COTES DU NORD

3^e et 4^e Trimestres 1971

N° 23

*INFORMATION
ECONOMIQUE*

CONJONCTURE ECONOMIQUE

PREFECTURE
des
COTES - d u - N O R D

Service de l'Information
économique

BULLETIN

DE CONJONCTURE

ECONOMIQUE

SOMMAIRE du NUMERO 23

1ère PARTIE

- I - L'EMPLOI - pages 1 et 2
- II - L'INDUSTRIE - pages 3 et 4
- III - L'AGRICULTURE - pages 5 et 6
- IV - LE COMMERCE - pages 7 et 8
- V - LES TRANSPORTS - pages 9 et 10
- CONCLUSION - pages 11 et 12

2ème PARTIE

- CHRONIQUE DE LA BANQUE DE FRANCE - pages 13 à 16
- LE DEPARTEMENT DES COTES-DU-NORD, PREMIER DEPARTEMENT DE FRANCE POUR LE CHEPTEL PORCIN
page 17

L'EVOLUTION ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT
des COTES-du-NORD
en 1971

I - L'EMPLOI

Le problème de l'emploi et les inquiétudes qui se sont faites jour à ce sujet ont fait l'objet de nombreux et divers commentaires en fin d'année.

Certes, la confrontation du nombre des demandeurs d'emplois et de celui des chômeurs en 1970 et 1971 fait ressortir une progression réelle en 1971, surtout au cours des derniers mois :

M O I S	Demandes d'emplois non satisfaites		Offres d'emplois non satisfaites	
	1970	1971	1970	1971
Juillet	1.599	1.987	182	269
Août	1.800	2.320	202	241
Septembre	1.932	2.511	204	375
Octobre	2.185	2.920	188	261
Novembre	2.664	3.147	153	182
Décembre	2.793	3.241	123	194

M O I S	Chômeurs Aide publique		Chômeurs A.S.S.E.D.I.C	
	1970	1971	1970	1971
Juillet	662	741	364	584
Août	706	769	366	670
Septembre	606	886	479	636
Octobre	723	1.017	436	618
Novembre	894	1.165	470	633
Décembre	938	1.350	570	778

Il conviendrait toutefois de ne pas dramatiser une situation qui appelle, cependant, les pouvoirs publics en sont parfaitement conscients, une particulière vigilance.

.../...

L'observation de l'évolution du nombre des demandeurs d'emplois fait apparaître d'ailleurs un net ralentissement, en fin d'année, de sa progression : d'octobre à décembre, en 1971, le nombre des demandeurs d'emplois a augmenté de quelques 300 unités quand, en 1970, il augmentait de 600 unités.

Ajoutons que l'évolution du nombre des offres et demandes d'emplois est également à lier, à la meilleure efficacité de l'Agence pour l'emploi qui, désormais, est en mesure de remplir pleinement la tâche qui lui a été confiée.

En ce qui concerne l'âge des demandeurs d'emplois non satisfaits, il peut être intéressant de remarquer que le nombre des jeunes (moins de 25 ans) est sensiblement stationnaire : 1.113 fin 1970, 1.159 fin 1971. Ce sont les travailleurs âgés de plus de 60 ans qui augmentent en nombre : 319 fin 1970, 422 fin 1971, soit + 30 %.

Une certaine psychose du licenciement s'est répandue en cours d'année en France. Certes, les cessations d'activité, ou simplement les difficultés de certaines entreprises, y compris dans le département des Côtes-du-Nord, ont tendu à la propagation de cet état d'esprit, mais il importe de souligner que les créations d'emplois ne s'en sont pas moins poursuivies.

Pour cerner le plus exactement possible la situation de l'emploi dans le département, le service de l'Information économique de la Préfecture a procédé, comme chaque année, à un sondage auprès d'une centaine d'entreprises et les résultats de ce sondage sont particulièrement intéressants.

Les effectifs salariés de ces entreprises étaient de 15.135 personnes fin 1970 ; pour les mêmes entreprises, les effectifs atteignaient 16.275 personnes fin 1971, soit un gain de 1.140 unités et en pourcentage, une progression de 5,53.

Si l'on considère que cette enquête ne portait guère que sur le 1/3 de l'ensemble des effectifs des salariés de l'industrie et du commerce du département et sur 100 entreprises quand les entreprises employant plus de 10 personnes sont environ 800, c'est par deux qu'il faut multiplier le chiffre de 1.140 pour évaluer l'ensemble des créations d'emplois au cours de l'année 1971.

Ce sondage fait ressortir également, et la création de la S.A.T. à DINAN l'affirme encore plus, la confirmation de la vocation électronique du département : la seconde entreprise du département à dépasser l'effectif de 1.000 personnes est l'A.O.I.P. située à GUINGAMP. Rappelons que CHAFFOTEAUX & MAURY, la première entreprise à avoir dépassé les 1.000 salariés, en occupe actuellement 1.750.

Pour conclure, nous remarquerons que les créations d'emplois, pour être parfois moins visibles que les licenciements, n'en sont pas moins réelles et qu'au cours de l'année, malgré une conjoncture moins favorable que les années précédentes, le mouvement d'industrialisation du département, la suite de ce bulletin le confirmera, s'est maintenu.

*

* *

*

L'EMPLOI

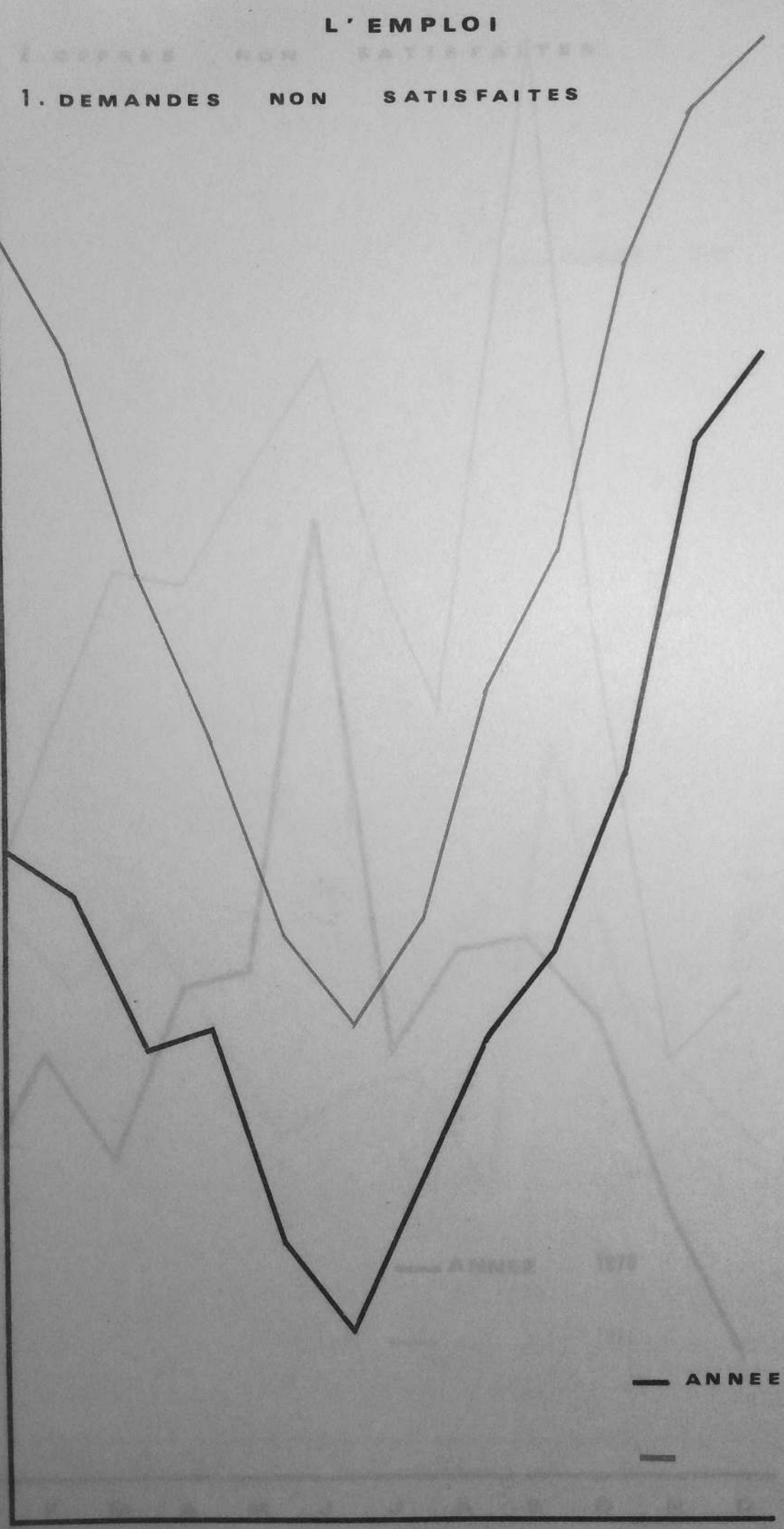
1. DEMANDES NON SATISFAITES

3200
3100
3000
2900
2800
2700
2600
2500
2400
2300
2200
2100
2000
1900
1800
1700
1600
1500
1400
1300
1200
1100

J F M A M J J A S O N D

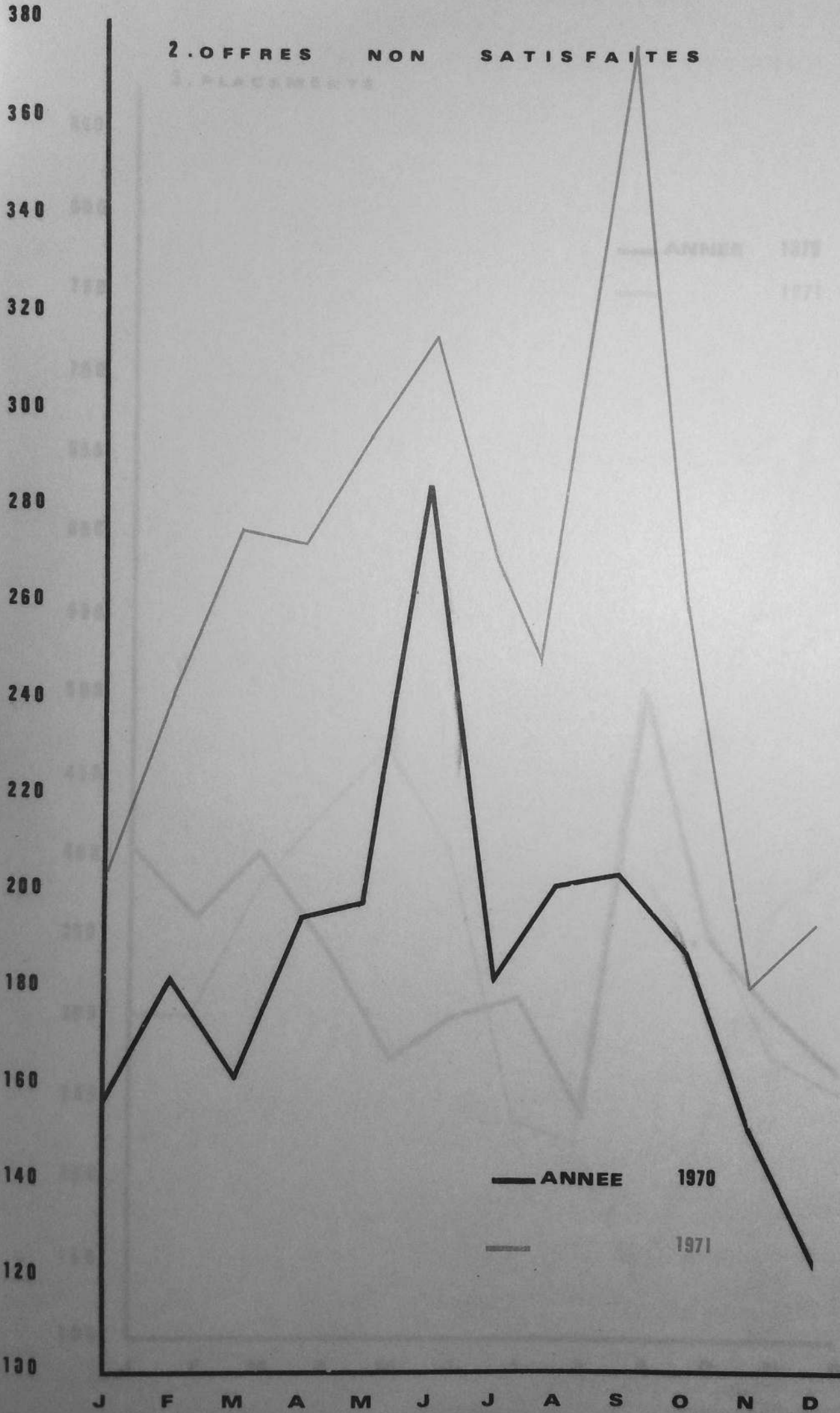
— ANNEE 1970

— 1971

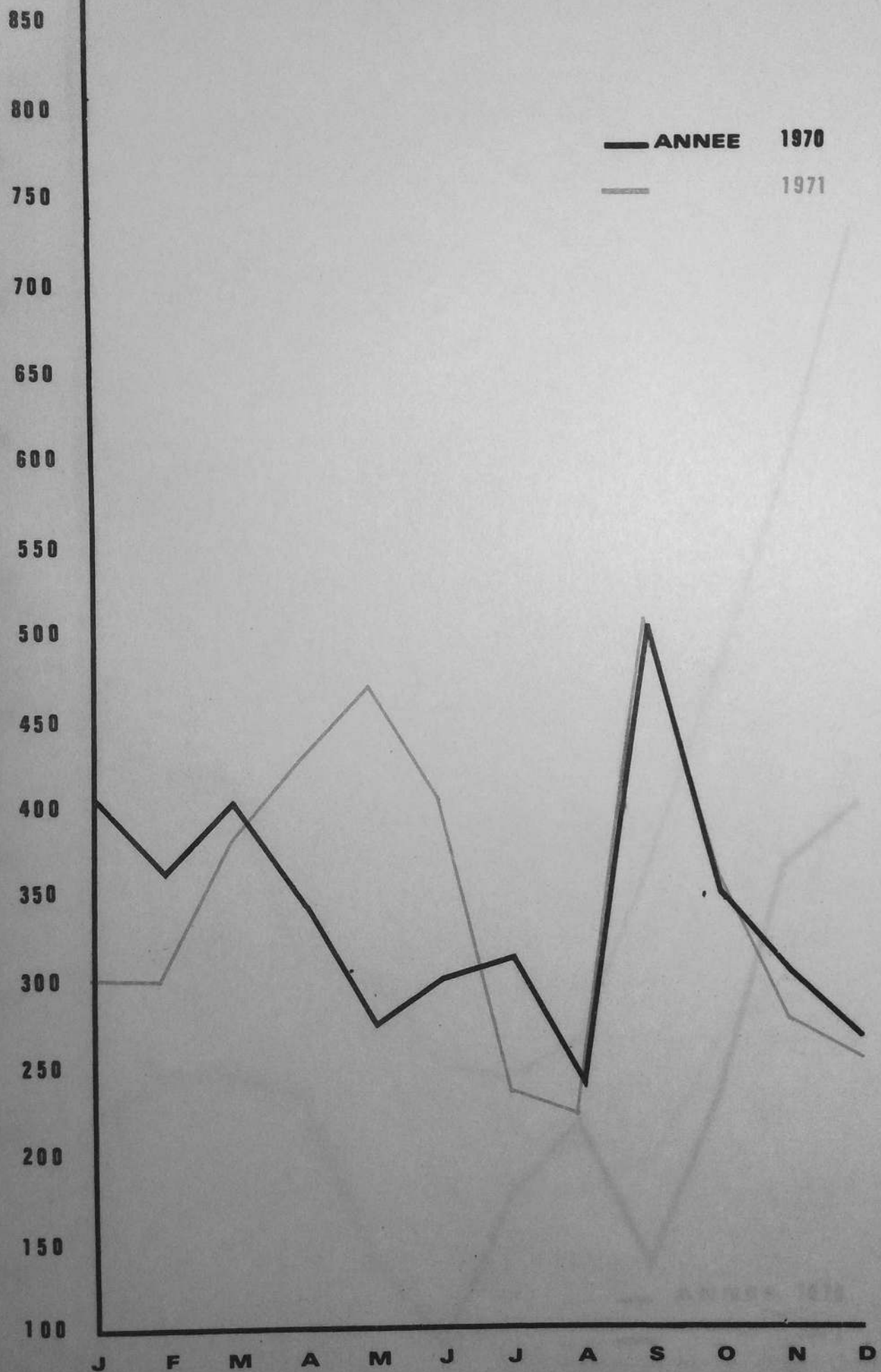


2. OFFRES NON SATISFAITES

3. PLACEMENTS



3. PLACEMENTS

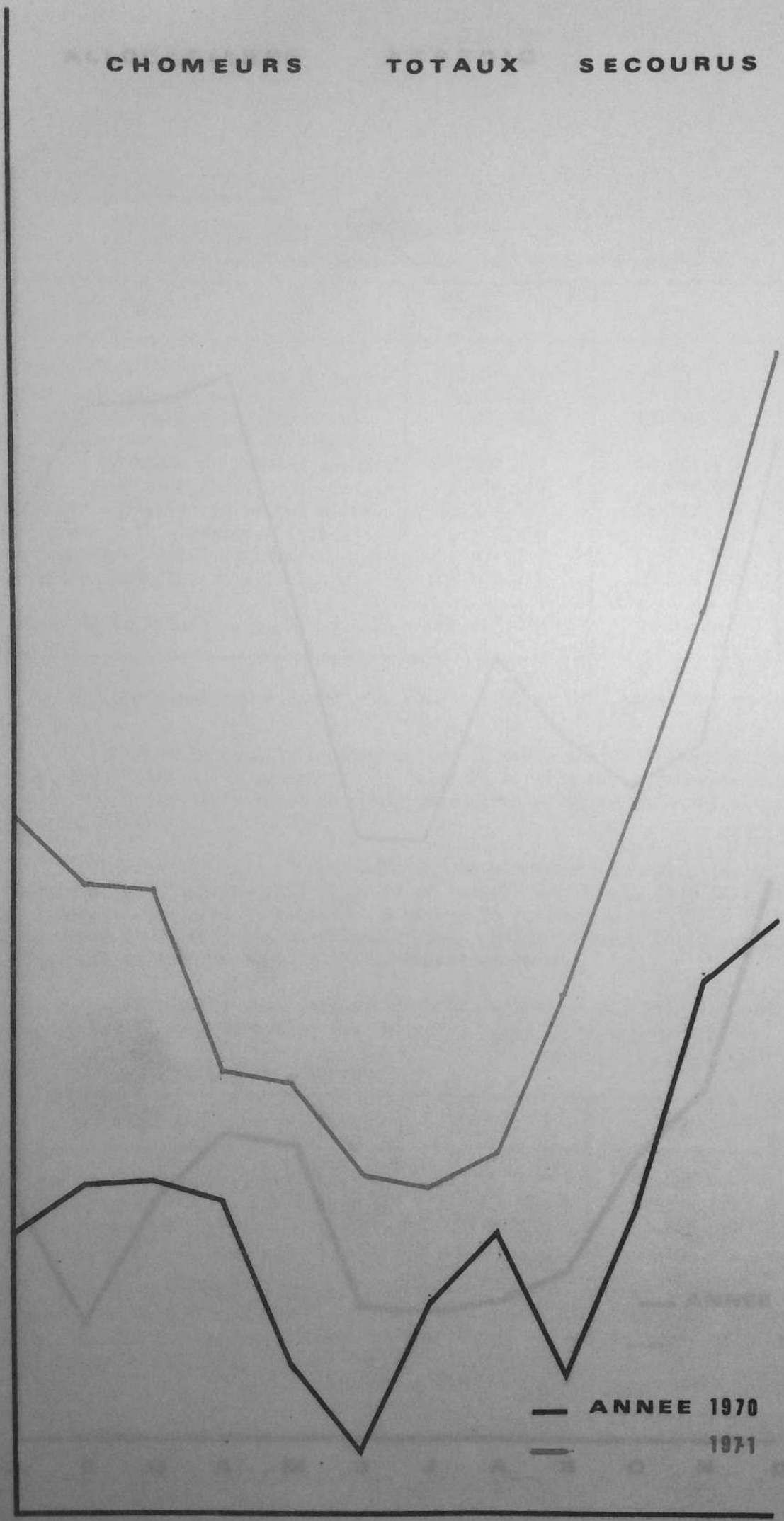


CHOMEURS TOTAUX SECOURUS

1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500

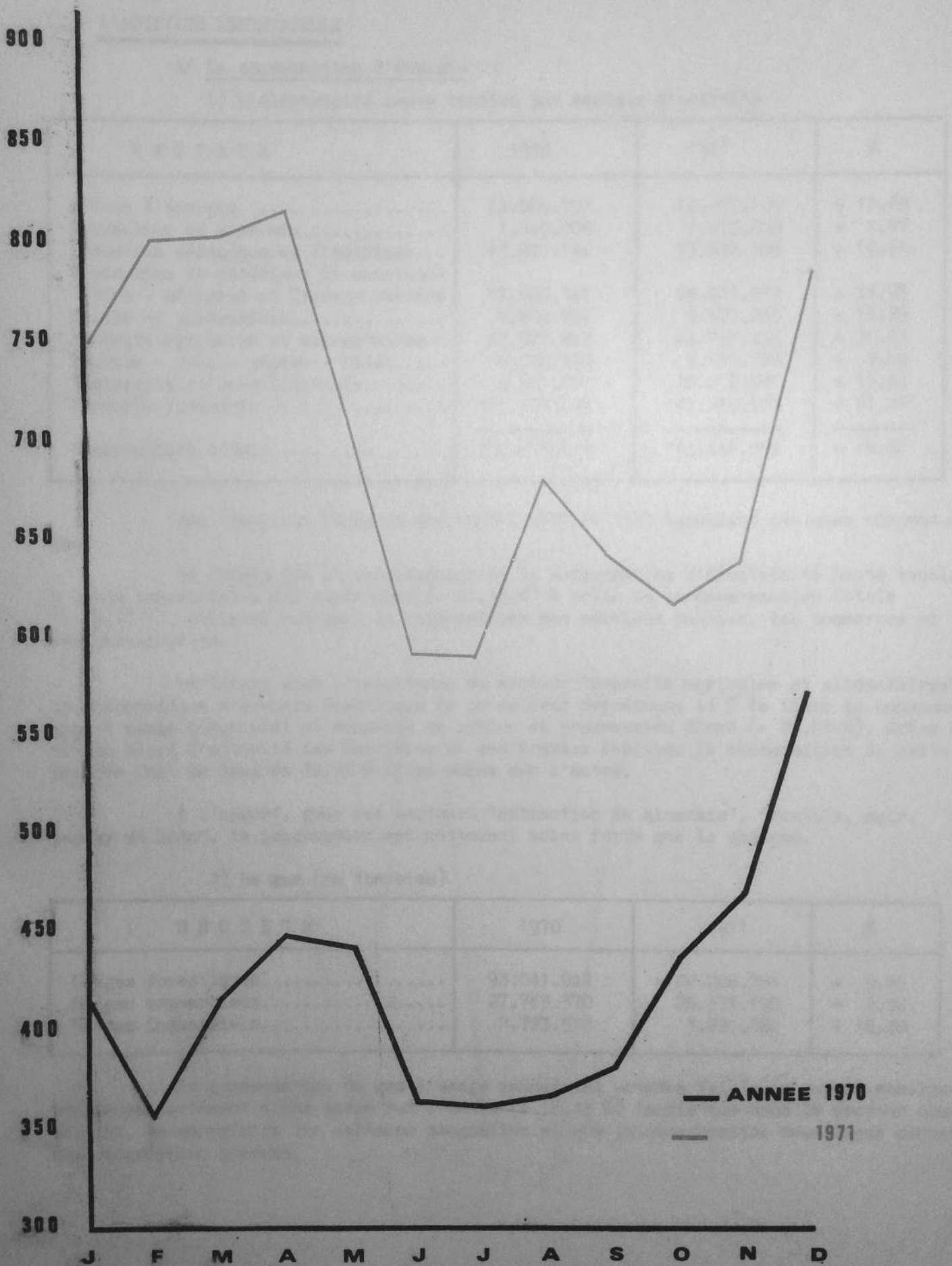
J F M A M J J A S O N D

— ANNEE 1970
— 1971



ALLOCATAIRES

ASSEDIC



II - L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

A/ La consommation d'énergie

1) L'électricité haute tension par secteur d'activité

S E C T E U R	1970	1971	%
Source d'énergie.....	12.086.793	14.467.158	+ 19,69
Extraction de minerais.....	1.640.000	1.673.000	+ 1,97
Industrie mécanique et électrique...	13.077.146	15.648.998	+ 19,66
Production de matériaux de construction - bâtiment et Travaux publics	17.802.547	24.021.972	+ 34,93
Chimie et para-chimie.....	7.804.007	9.177.286	+ 17,59
Produits agricoles et alimentaires..	53.577.602	64.793.454	+ 20,93
Textile - cuir - papier - bois.....	6.518.790	7.163.728	+ 9,89
Transports et communications.....	8.891.014	10.272.931	+ 15,54
Ensemble industrie.....	121.398.499	147.218.527	+ 21,26
Consommation totale.....	164.213.638	195.345.369	+ 18,96

Les résultats comparés des années 1970 et 1971 appellent quelques commentaires.

On notera que l'accroissement de la consommation d'électricité haute tension à usage industriel a été supérieure (+ 21,26 %) à celle de la consommation totale (+ 18,06 %), celle-ci incluant la consommation des services publics, des commerces et des particuliers.

Reflétant bien l'importance du secteur "produits agricoles et alimentaires", la consommation d'énergie électrique de ce secteur représente 44 % de toute la consommation à usage industriel et conserve un rythme de progression élevé (+ 20,93 %). Grâce au niveau élevé d'activité des Carrières et des Travaux Publics, la consommation de cette branche fait un bond de 34,93 % d'une année sur l'autre.

A l'opposé, pour les secteurs "extraction de minerais", "Textile, cuir, papier et bois", la progression est nettement moins forte que la moyenne.

2) Le gaz (en thermies)

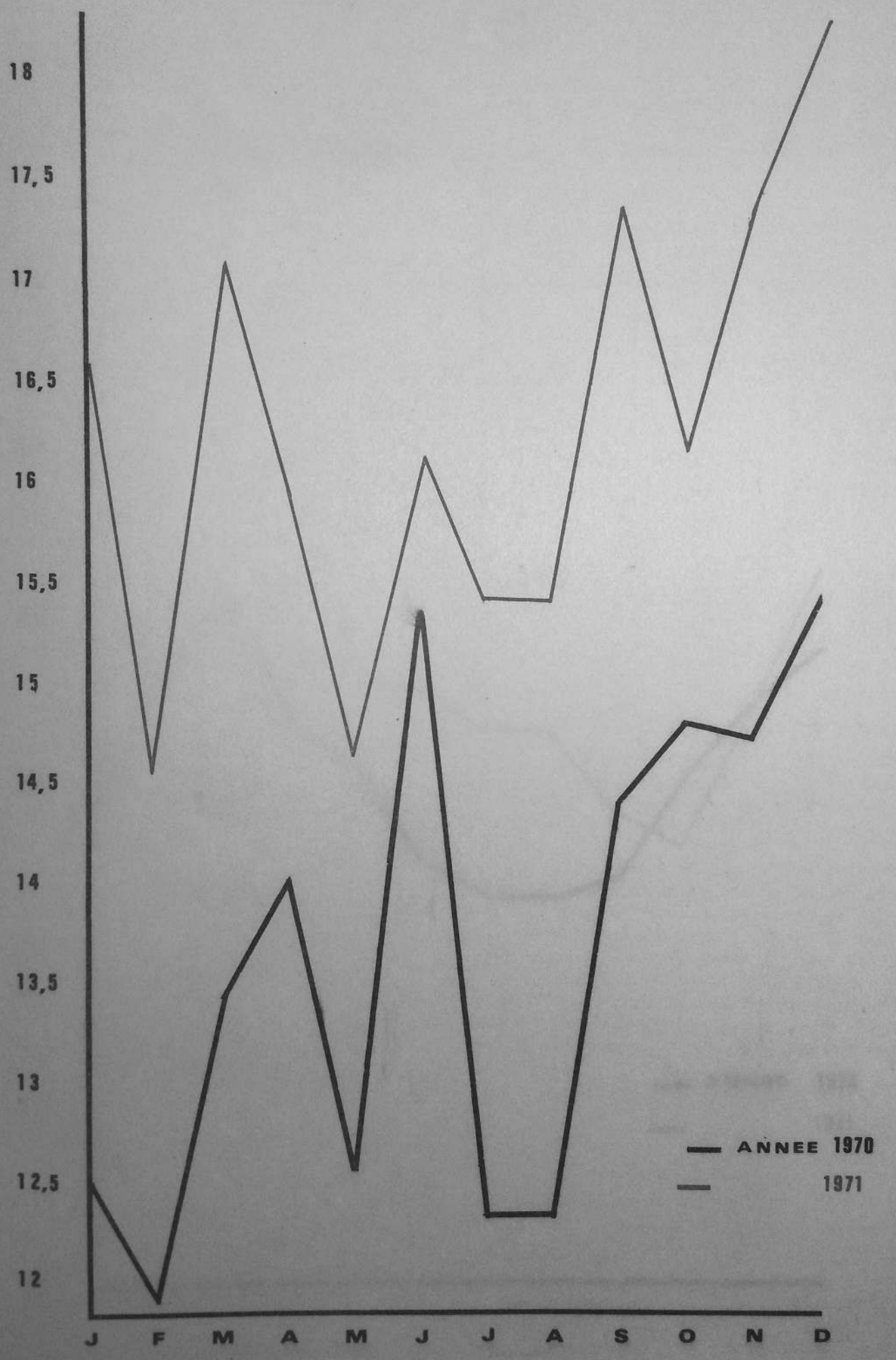
S E C T E U R	1970	1971	%
Usages domestiques.....	93.041.942	102.208.784	+ 9,85
Usages commerciaux.....	27.763.370	28.575.192	+ 2,92
Usages industriels.....	2.723.910	3.227.282	+ 18,48

La consommation de gaz à usage industriel -certes faible en valeur absolue- progresse fortement d'une année sur l'autre (+ 18,48 %) tandis que dans le secteur commercial, on enregistre une certaine stagnation et que la consommation domestique connaît une progression modérée.

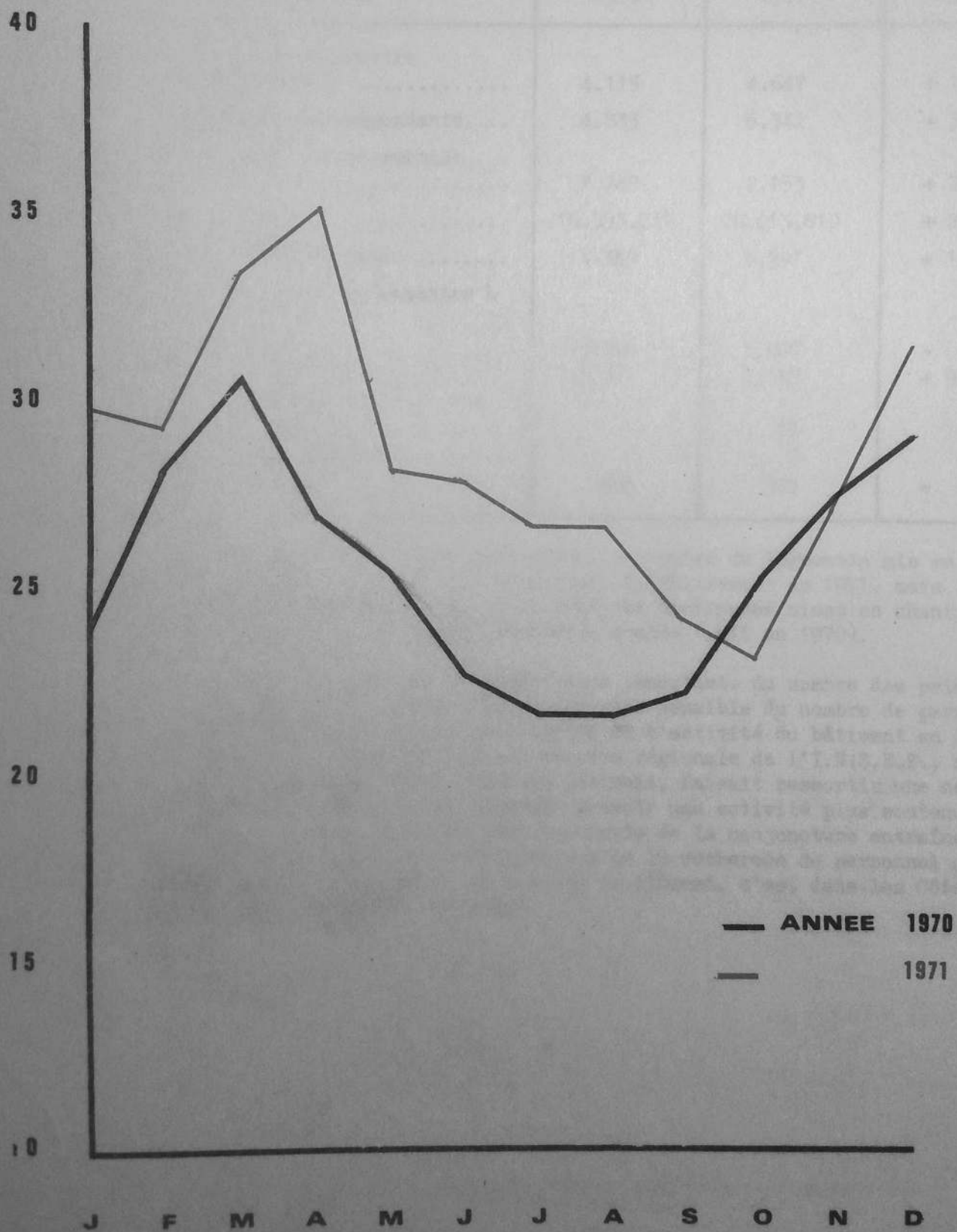
CONSOMMATION D'ELECTRICITE

(en Millions de Kwh)

1. HAUTE TENSION



2 . BASSE TENSION



B/ La construction

Il s'agit d'un secteur dont l'importance n'est plus à souligner dans le département des Côtes-du-Nord et qui est relativement sensible à la conjoncture.

Celle-ci, en 1971, n'a pas toujours été favorable au bâtiment.

Rappelons, tout d'abord, le bilan de l'année :

DESIGNATION	1970	1971	%
Nombre de permis de construire (habitation) accordés.....	4.115	4.647	+ 12,92
Nombre de logements correspondants....	4.833	6.342	+ 31,22
Nombre de primes à la construction.... octroyées.....	1.789	2.153	+ 20,34
Montant des primes.....	16.593.812	20.013.810	+ 20,61
Nombre de logements terminés.....	4.369	4.991	+ 14,23
Nombre de logements mis en chantier à l'initiative :			
- des particuliers.....	3.288	3.007	- 8,63
- des sociétés et offices H.L.M.....	1.011	1.937	+ 91,59
- des coopératives de l'état et des collectivités locales.....	4	11	-
- des secteurs nationalisés.....	0	2	-
- des sociétés.....	495	503	+ 1,61

Par rapport à l'année précédente, le nombre de logements mis en chantier à l'initiative des particuliers marque un certain fléchissement en 1971, mais le bilan de la construction est cependant positif du fait des nombreuses mises en chantier à l'initiative des offices H.L.M. (1.937 logements contre 1.011 en 1970).

On notera également la progression importante du nombre des primes octroyées ainsi que le montant des primes. La progression sensible du nombre de permis de construire accordés permet d'augurer une reprise de l'activité du bâtiment en 1972. A ce sujet, il convient de mentionner qu'une enquête régionale de l'I.N.S.E.E., menée en fin d'année auprès des chefs d'entreprise du bâtiment, faisait ressortir une nette amélioration des carnets de commande et laissait prévoir une activité plus soutenue au cours des prochains mois. Cette orientation plus favorable de la conjoncture entraînera une stabilisation de l'emploi et une intensification de la recherche de personnel qualifié. Ajoutons que, d'après l'observatoire économique de l'Ouest, c'est dans les Côtes-du-Nord que la situation apparaissait la meilleure.

*

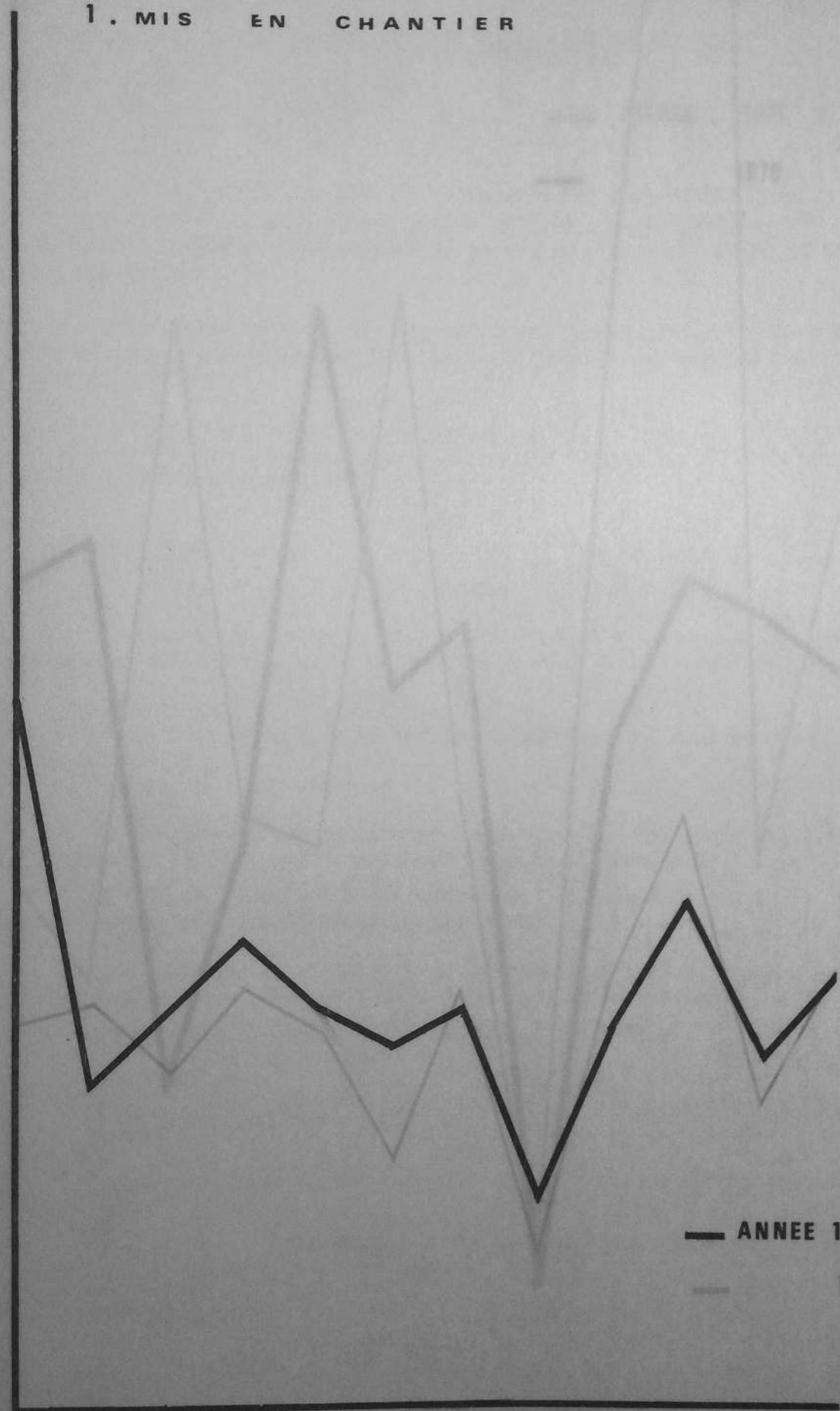
* *

*

LOGEMENTS

1. MIS EN CHANTIER

900
850
800
750
700
650
600
550
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0



— ANNEE 1970

— 1971

J F M A M J J A S O N D

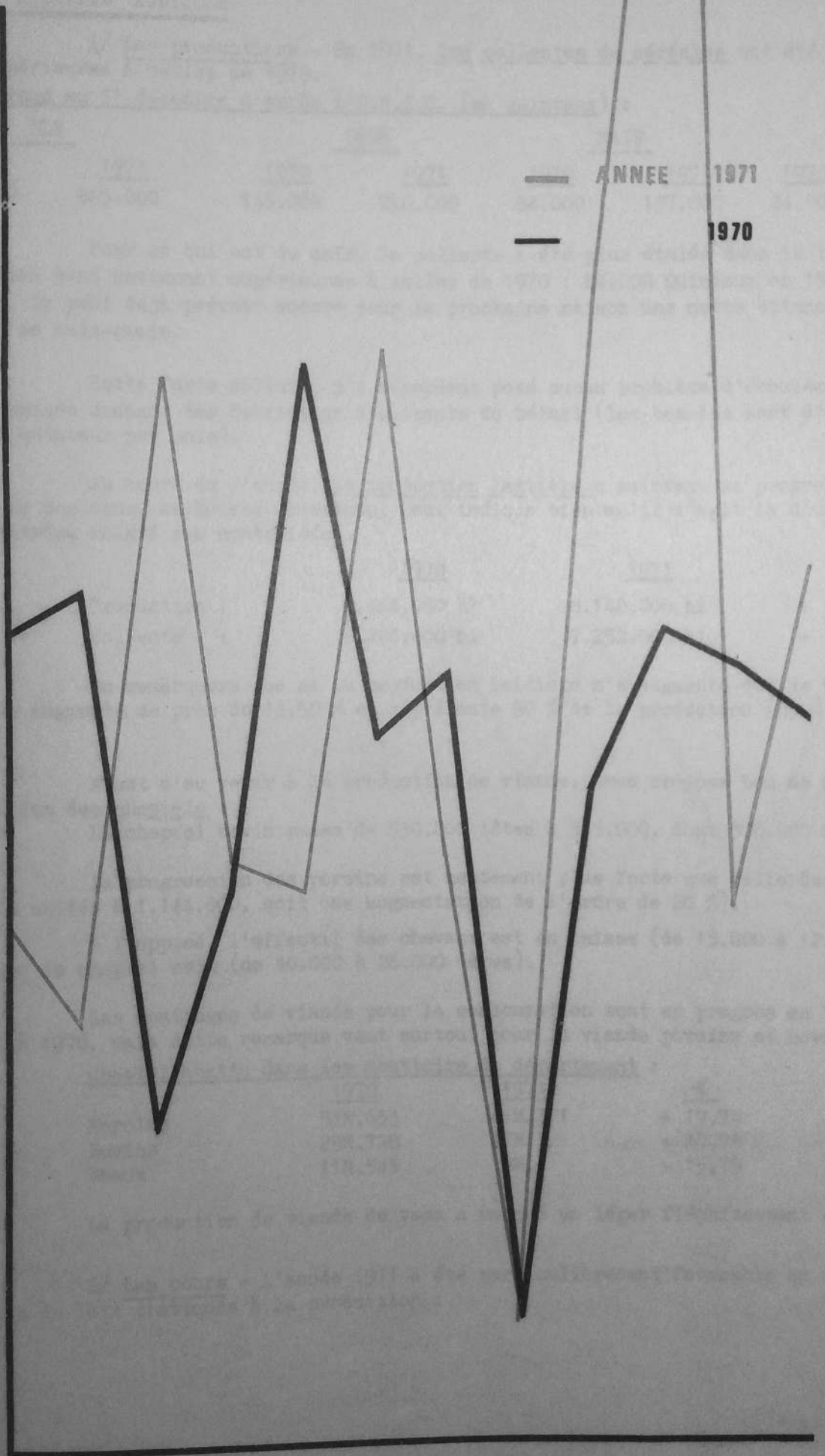
2. terminés

650
600
550
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50

— ANNEE 1971
— 1970

953

J F M A M J J A S O N D



III - L'ACTIVITE AGRICOLE

A/ Les productions - En 1971, les collectes de céréales ont été très largement supérieures à celles de 1970.

Estimations au 31 décembre d'après l'O.N.I.C. (en quintaux) :

<u>BLE</u>		<u>ORGE</u>		<u>MAIS</u>		<u>AVOINE</u>	
<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
670.000	865.000	145.000	250.000	84.000	137.000	24.000	43.000

Pour ce qui est du maïs, la collecte a été plus étalée dans le temps ; les prévisions sont nettement supérieures à celles de 1970 : 84.000 Quintaux en 1970, 34.500 en 1969. On peut déjà prévoir encore pour la prochaine saison une nette extension de la culture de maïs-grain.

Cette forte collecte n'a cependant posé aucun problème d'écoulement du fait de la demande émanant des fabricants d'aliments du bétail (les besoins sont d'environ 400.000 quintaux par mois).

Au cours de l'année, la production laitière a maintenu sa progression, favorisée par des cours en hausse constante. Ceci indique bien qu'il s'agit là d'une production rémunératrice malgré ses contraintes.

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>%</u>
Production :	7.464.000 hl	8.140.000 hl	+ 9,05
Collecte :	6.226.000 hl	7.252.000 hl	+ 16,47

On remarquera que si la production laitière n'a augmenté que de 9 %, la collecte augmente de près de 16,50 % et représente 90 % de la production (83 % en 1970).

Avant d'en venir à la production de viande, nous croyons bon de rappeler l'évolution des cheptels :

Le cheptel bovin passe de 530.000 têtes à 555.000, dont 300.000 vaches laitières,

la progression des porcins est nettement plus forte que celle des bovins (963.000 unités à 1.144.000, soit une augmentation de l'ordre de 20 %),

A l'opposé, l'effectif des chevaux est en baisse (de 15.000 à 12.000 têtes) ainsi que le cheptel ovin (de 40.000 à 26.000 têtes).

Les abattages de viande pour la consommation sont en progrès en 1971 par rapport à 1970, mais cette remarque vaut surtout pour la viande porcine et bovine.

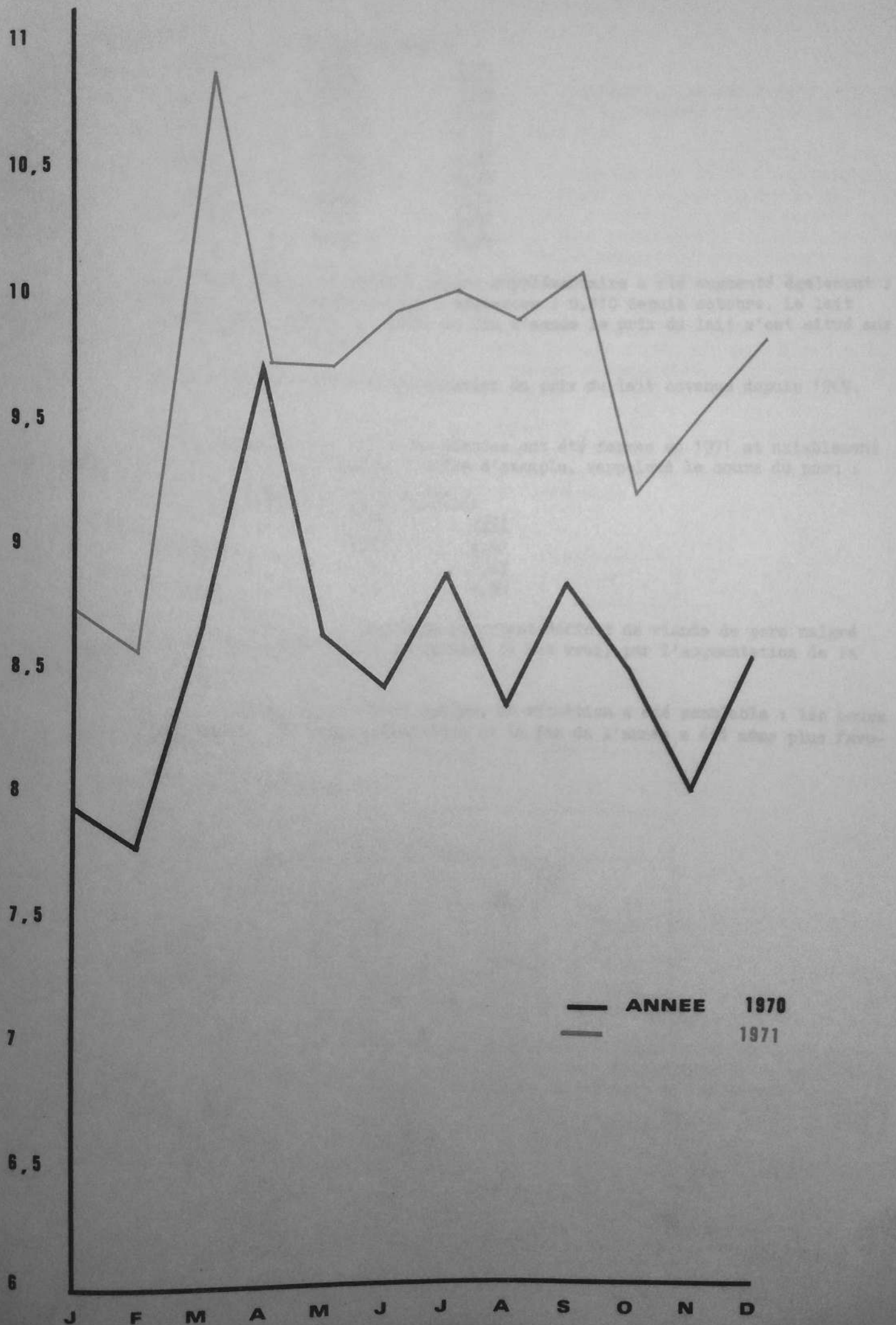
Cheptel abattu dans les abattoirs du département :

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>%</u>
Porcins	53M.653	64M.371	+ 19,79
Bovins	29M.728	41M.	+ 40,78
Veaux	11M.545	9M.	- 15,79

La production de viande de veau a marqué un léger fléchissement en 1971.

B/ Les cours - L'année 1971 a été particulièrement favorable en ce qui concerne les cours du lait pratiqués à la production :

VIANDE ABATTUE (en Millions de Kgs)



Litre de lait à 34 gr. de m.g. :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Janvier	0,45	0,46	0,53
Avril	0,43	0,45	0,50
Juillet	0,405	0,43	0,51
Août	0,410	0,44	0,52
Septembre	0,415	0,45	0,53
Octobre	0,420	0,48	0,56
Novembre	0,435	0,51	0,58
Décembre	0,435*	0,52	0,59

Le prix du gramme de matière grasse supplémentaire a été augmenté également : 0,008 jusqu'en février 1971 ; 0,009 de mars à septembre ; 0,010 depuis octobre. Le lait dosant 44 à 45 % de matière grasse en hiver, en fin d'année le prix du lait s'est situé aux environs de 0,69 - 0,70 F. le litre.

On remarquera la nette revalorisation du prix du lait advenue depuis 1969.

Dans l'ensemble, les cours des viandes ont été fermes en 1971 et notablement supérieurs à ceux de l'année précédente. A titre d'exemple, rappelons le cours du porc :

Porc - carcasse B - cotation I.T.P.

	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Septembre	4,38	4,62
Octobre	4,26	4,63
Décembre	4,10	4,59

Au niveau national, persiste un important déficit de viande de porc malgré l'accroissement de la production annulé en partie, il est vrai, par l'augmentation de la consommation.

En ce qui concerne la viande bovine, la situation a été semblable : les cours ont conservé toute l'année une bonne orientation et la fin de l'année a été même plus favorable.

*

* *

*

IV - L'ACTIVITE COMMERCIALE

Par rapport au second semestre de l'année précédente, les chiffres d'affaires des magasins témoins suivis par la Direction départementale du Commerce intérieur et des Prix sont, pour la même période de 1971, en nette augmentation.

Certes, il convient de tenir compte des hausses de prix et de l'accroissement des charges, mais ceci ne suffit pas, loin de là, à expliquer des augmentations de chiffres d'affaires qui sont de 12 % (décembre 1971/décembre 1970), par exemple, pour le secteur fruits et légumes du commerce indépendant traditionnel. Dans l'ensemble, d'ailleurs, il faut souligner que le commerce traditionnel manifeste une réelle vitalité et semble avoir bien résisté au choc créé en 1970 par l'ouverture, à quelques mois d'intervalle, de deux hypermarchés.

L'activité commerciale de la saison estivale a donné satisfaction aux professionnels de façon générale, bien que le temps maussade du mois d'Août ait peut-être freiné certaines consommations. Pour la rentrée, on a observé des augmentations, parfois importantes, du chiffre d'affaires, surtout en ce qui concerne les produits industriels.

Mois des achats pour les fêtes de Noël et du nouvel an, le mois de décembre est traditionnellement favorable à l'activité commerciale. Cette remarque vaut particulièrement pour 1971 ; à l'exception du secteur des meubles qui marque un léger fléchissement, l'activité a été soutenue dans tous les autres secteurs-témoins.

Immatriculations de véhicules neufs :

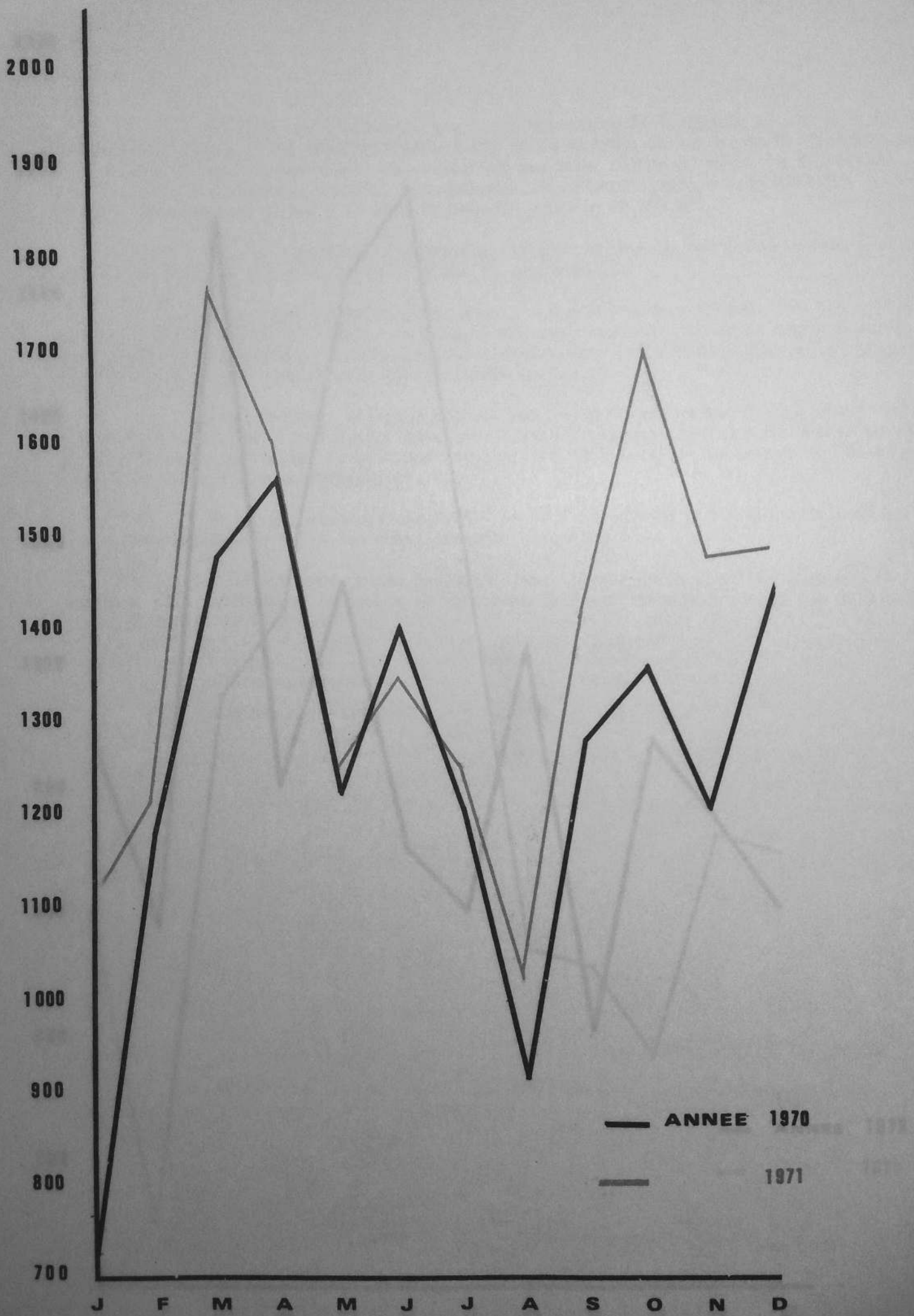
MOIS	1970	1971	%
Juillet	1.205	1.257	+ 4,31
Août	921	1.030	+ 11,83
Septembre	1.287	1.412	+ 9,71
Octobre	1.363	1.692	+ 24,13
Novembre	1.204	1.485	+ 23,33
Décembre	1.444	1.489	+ 3,11

Achats de téléviseurs :

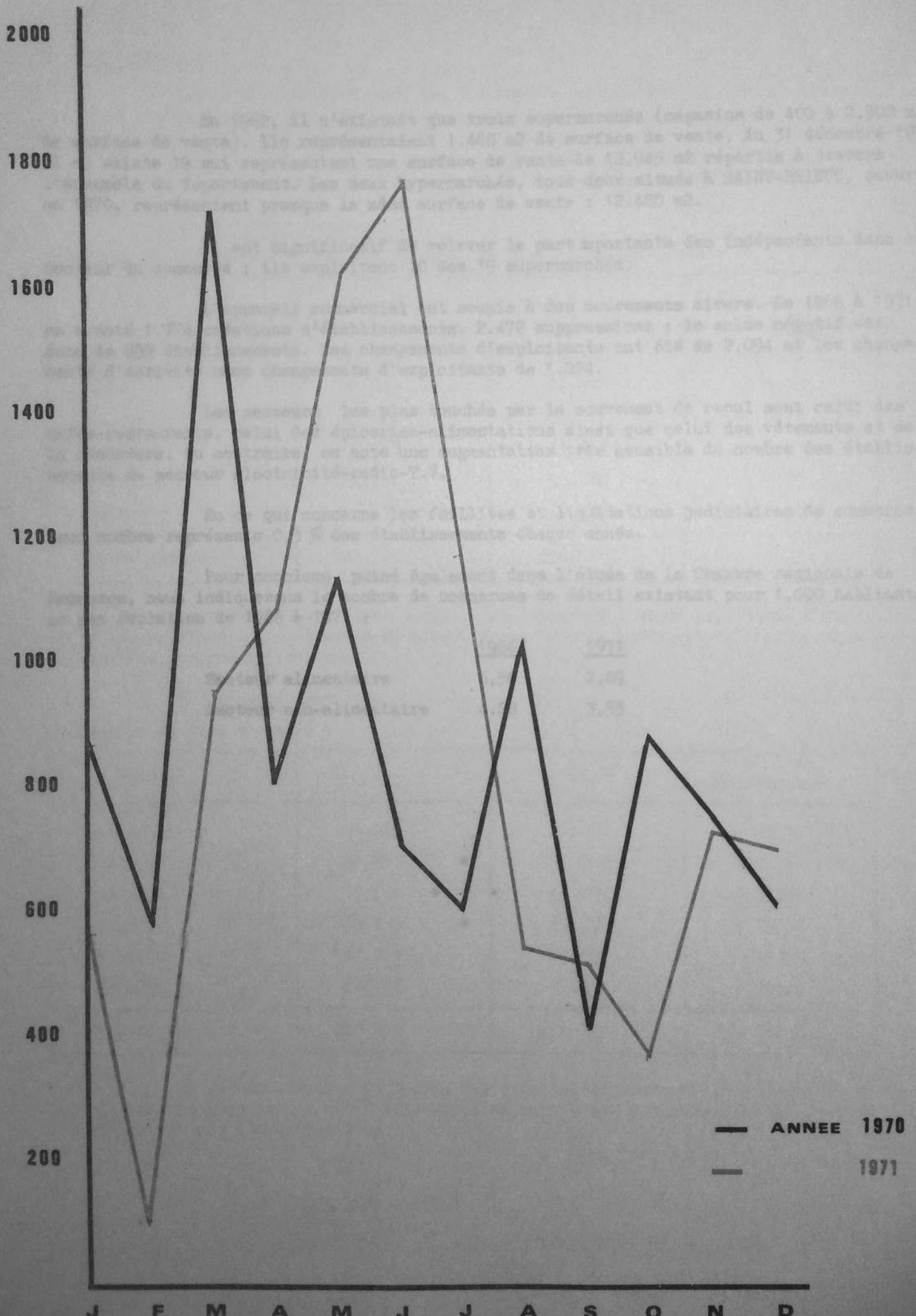
MOIS	1970	1971	%
Juillet	606	0	-
Août	1.039	584	- 43,79
Septembre	408	546	+ 33,82
Octobre	845	385	- 54,43
Novembre	761	748	- 1,70
Décembre	621	715	+ 15,13

Une étude récente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne relative à l'évolution de la branche commerce de 1954 à 1971 fournit d'intéressants renseignements sur l'évolution des structures de l'appareil commercial en Bretagne et, notamment, dans les Côtes-du-Nord.

IMMATRICULATION DE VOITURES NEUVES



VENTE DE TELEVISEURS



En 1962, il n'existait que trois supermarchés (magasins de 400 à 2.500 m² de surface de vente). Ils représentaient 1.460 m² de surface de vente. Au 31 décembre 1971 il en existe 19 qui représentent une surface de vente de 12.945 m² répartis à travers l'ensemble du département. Les deux hypermarchés, tous deux situés à SAINT-BRIEUC, ouverts en 1970, représentent presque la même surface de vente : 12.480 m².

Il est significatif de relever la part importante des indépendants dans ce secteur du commerce ; ils exploitent 10 des 19 supermarchés.

L'appareil commercial est soumis à des mouvements divers. De 1966 à 1971, on a noté 1.774 créations d'établissements, 2.472 suppressions ; le solde négatif est donc de 698 établissements. Les changements d'exploitants ont été de 2.094 et les changements d'activité sans changements d'exploitants de 1.224.

Les secteurs les plus touchés par le mouvement de recul sont celui des cafés-restaurants, celui des épiceries-alimentations ainsi que celui des vêtements et de la chaussure. Au contraire, on note une augmentation très sensible du nombre des établissements du secteur électricité-radio-T.V.

En ce qui concerne les faillites et liquidations judiciaires de commerce, leur nombre représente 0,3 % des établissements chaque année.

Pour conclure, puisé également dans l'étude de la Chambre régionale de Commerce, nous indiquerons le nombre de commerces de détail existant pour 1.000 habitants et son évolution de 1966 à 1971 :

	<u>1966</u>	<u>1971</u>
Secteur alimentaire	6,56	2,89
Secteur non-alimentaire	4,28	3,53

	1966	1971	Evolution
Total	34.285	29.463	- 14,37
Alimentaire	31.285	24.816	- 21,08
Non-alimentaire	3.000	4.647	+ 55,10
Commerce de détail	31.285	24.816	- 21,08
Commerce de gros	3.000	4.647	+ 55,10
Commerce de détail	31.285	24.816	- 21,08
Commerce de gros	3.000	4.647	+ 55,10

W - LES TRANSPORTS

Dans l'économie moderne, les transports constituent un élément essentiel de toute activité et on peut les considérer comme un "indicateur".

Ceci est encore plus vrai dans notre région qui a souffert de son éloignement des grands foyers industriels et des grands axes de circulation.

A/ Le trafic ferroviaire

Marchandises embarquées et débarquées dans les gares du département :

M O I S	1 9 7 0	1 9 7 1	Pourcentage
Juillet	79.249	89.751	+ 13,25
Août	66.345	74.393	+ 12,13
Septembre	81.706	89.447	+ 9,47
Octobre	89.443	81.322	- 9,07
Novembre	84.716	80.656	- 4,79
Décembre	76.936	84.280	+ 9,54
Année entière	903.141	968.517	+ 7,23

Le bilan est nettement positif par rapport à l'année précédente ; toutefois, on relève en fin d'année -octobre et novembre- un certain tassement du trafic, mais en décembre la progression reprend.

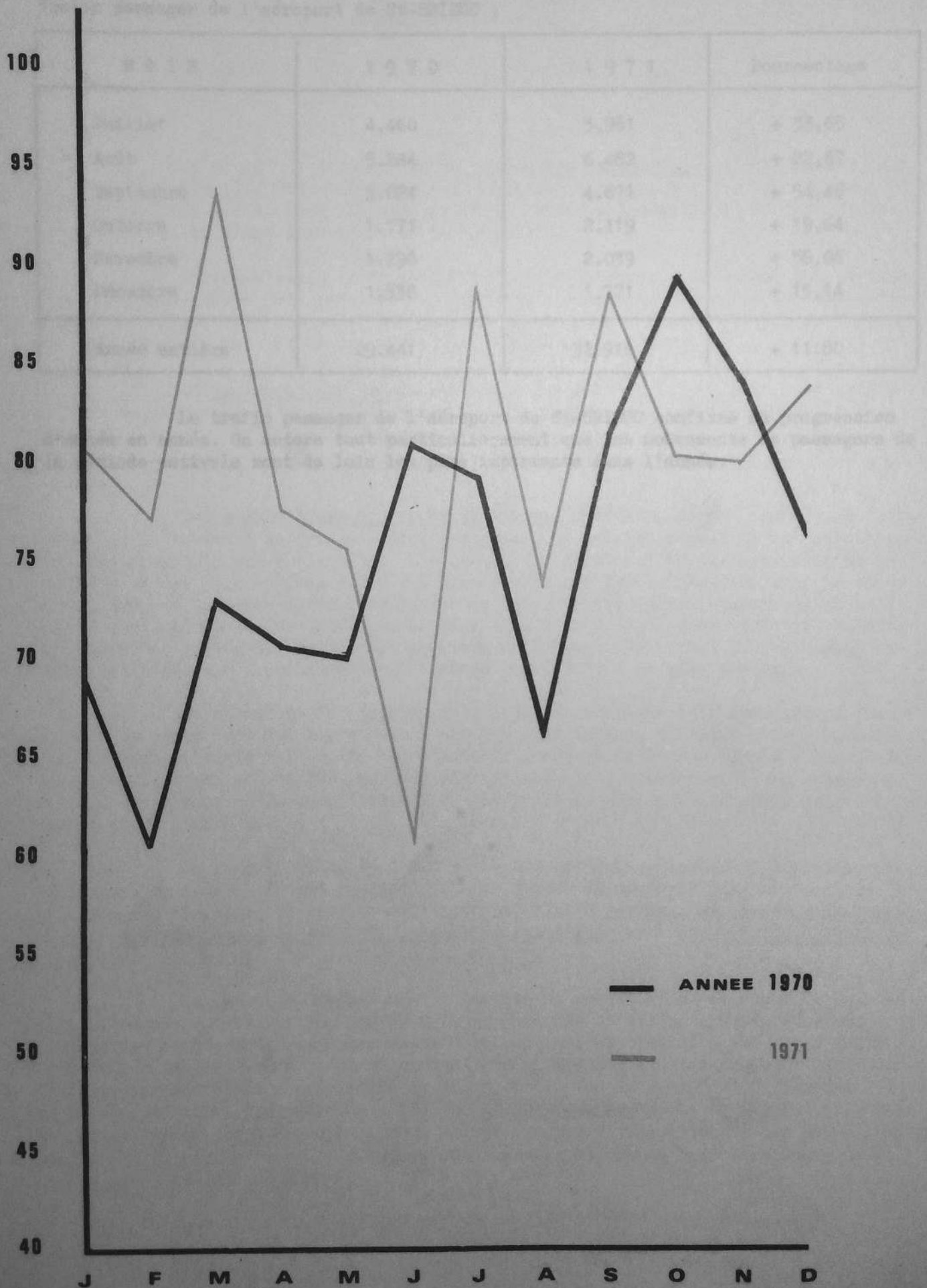
B/ Le trafic maritime

Mouvements du port du Légué :

M O I S	1 9 7 0	1 9 7 1	Pourcentage
Juillet	34.528	35.465	+ 2,71
Août	32.885	34.616	+ 5,26
Septembre	32.594	41.899	+ 25,48
Octobre	36.499	43.638	+ 19,55
Novembre	39.552	33.322	- 15,75
Décembre	34.721	41.826	+ 20,46
Année entière	440.974	454.813	+ 3,13

En ce qui concerne le trafic maritime, aucun mouvement notable n'est à enregistrer. La progression est faible et il en sera ainsi vraisemblablement jusqu'à l'amélioration des infrastructures.

TRANSIT S.N.C.F (en Milliers de Tonnes)



C/ Le trafic aérien

Trafic passager de l'aéroport de St-BRIEUC :

M O I S	1 9 7 0	1 9 7 1	Pourcentage
Juillet	4.460	5.961	+ 33,65
Août	5.284	6.482	+ 22,67
Septembre	3.024	4.671	+ 54,46
Octobre	1.771	2.119	+ 19,64
Novembre	1.290	2.039	+ 58,06
Décembre	1.538	1.771	+ 15,14
Année entière	29.441	32.916	+ 11,80

Le trafic passager de l'aéroport de St-BRIEUC confirme sa progression d'année en année. On notera tout particulièrement que les mouvements de passagers de la période estivale sont de loin les plus importants dans l'année.

*
* *
*

- C O N C L U S I O N -

Le niveau de l'indice de la production industrielle s'établissait, fin 1971, après correction des variations saisonnières et compte non tenu du bâtiment et des Travaux publics, à 174. Pour la même période, l'année précédente, il s'était établi à 161. En un an, il s'est donc amélioré de 13 points.

Paradoxalement, ce résultat favorable concerne précisément une période durant laquelle un courant pessimiste a traversé l'économie française. La poursuite d'une croissance rapide au cours de cette période montre combien étaient dénués de fondement les jugements pessimistes portés alors sur l'économie française.

Le mouvement des prix a été moins favorable : sur la base de l'indice 100 en 1970 (moyenne annuelle), le niveau de l'indice endécembre 1971 s'établit à 6 points au-dessus de ce qu'il était en décembre 1970. En rendant obligatoire l'affichage des prix, le gouvernement a pris une mesure qui ne saurait être sans effet sur leur niveau.

Les statistiques du marché du travail montrent, en fin d'année, un prolongement de la tendance antérieure avec, cependant, un ralentissement de la croissance des demandes d'emplois non satisfaites. L'augmentation du nombre des allocataires de l'aide publique et des allocataires A.S.S.E.D.I.C. s'explique par le décalage dans le temps qui a toujours été constaté entre l'évolution de la série des chômeurs assistés et celle des demandes d'emplois non satisfaites. Le marché de l'emploi est demeuré actif. En effet, le nombre des placements connus des services de l'Agence Nationale pour l'emploi est notablement supérieur à celui constaté l'année précédente à la même époque.

La situation du commerce extérieur de la France fait apparaître, fin 1971, un taux de couverture des importations par les exportations de 103,2 pour l'ensemble de nos échanges. L'année 1971 a été bonne pour le commerce extérieur. Grâce à ces chiffres positifs, il n'est pas douteux que les entreprises ont pu renforcer leurs réseaux de vente à l'étranger et la compétitivité de nos produits permet d'escompter pour 1972 des résultats du même ordre.

De ce bref bilan de l'année, il ressort que celle-ci a été positive pour la France. Toutefois, devant les incertitudes tenant au contexte international et les craintes sur l'emploi, le gouvernement a décidé, le 12 janvier, un ensemble de mesures conjoncturelles tendant à soutenir l'activité économique et à maintenir le niveau de l'emploi.

Ces mesures, rappelons-le, concernent essentiellement, dans le domaine fiscal, le remboursement partiel des crédits de Taxe sur la Valeur Ajoutée existant dans les entreprises ainsi qu'un assouplissement très sensible de l'application de la règle du "butoir". Elles concernent l'accroissement des programmes d'investissement prévus pour 1972 par les entreprises nationales et, dans le domaine du budget et du logement, l'avancement de certaines opérations et l'accélération des engagements de crédits concernant les H.L.M. ainsi que l'augmentation du volume des prêts consentis par les caisses d'épargne. Enfin, à ces mesures, il convient d'ajouter la baisse du taux d'escompte de la Banque de France de $6 \frac{1}{2}$ à 6 %.

.../...

L'année 1971 a été la première année du VI^e plan dont les finalités définies par le gouvernement et adoptées par le parlement (assurer à la France la maîtrise de son destin, renforcer la démocratie et répondre à la volonté de mieux vivre des français) ne sauraient être atteintes que par une croissance économique forte et équilibrée que peut seul assurer un effort exceptionnel d'industrialisation.

Le rapport d'exécution présenté par le parlement à la fin de l'année montre que certains objectifs n'ont pas été atteints, le taux de croissance du produit brut n'ayant été que de 5,6 % contre une moyenne annuelle de 5,9 % prévue.

Mais cet écart est relativement faible et les mesures rappelées au paragraphe précédent, visant justement à le réduire en soutenant activement l'économie, permettent d'être optimiste pour la seconde année du plan.

*

* *

*

CHRONIQUE FINANCIERE

DE LA

BANQUE DE FRANCE

OPERATIONS FINANCIERES DANS LES COTES-DU-NORD

I - DEPOTS recueillis par le système bancaire
(Banques, établissements de crédit mutuel)

La progression des dépôts, très vive au cours du 1er semestre 1971, s'est poursuivie sensiblement au même rythme pendant le dernier semestre ; elle s'explique par le développement des crédits bancaires qui a accompagné l'expansion de l'activité économique et par celui de l'épargne semi-liquide des particuliers. Le développement spectaculaire des comptes sur livrets et des comptes d'épargne logement doit être particulièrement souligné : il confirme le succès remporté auprès du public par cette forme de placement relativement nouvelle.

En Millions	31.12.70	31.12.71	Augmentation en valeur absolue	Variation 1971-1970
I - <u>Dépôts à vue</u> (x)				
1 - Comptes de chèques et comptes courants	716,5	895,3	+ 179,8	+ 24,9 %
II - <u>Epargne semi liquide</u> (xx)	552,2	796,6	+ 244,4	+ 44,2 %
2 - Epargne logement	36,3	89,2	+ 52,9	+145,7 %
3 - Comptes sur livrets	308,2	444,8	+ 136,6	+ 44,3 %
4 - Bons et comptes à échéance fixe	207,7	262,6	+ 54,9	
Total Côtes-du-Nord (I + II)	<u>1.268,7</u>	<u>1.691,9</u>	<u>+ 424,2</u>	<u>+ 33,3 %</u>
Bretagne	6.856	8.691 *		

(x) disponibilités monétaires moins billets et monnaies métalliques
(xx) disponibilités quasi monétaires - Il s'agit de comptes "rémunérés"
* chiffre au 30.9.71 - statistique non disponible au 31.12.71.

*
* *
*

II - CREDITS accordés par le système bancaire

L'année écoulée se caractérise par une augmentation très importante des crédits. La progression, déjà très forte en 1970 par rapport à 1969 (+ 18,5 %), s'est encore accélérée en 1971 pour atteindre 31,7 %.

.../...

En Millions	31.12.70	31.12.71	Augmentation en valeur absolue	Variation 1971-1970
<u>I - Crédits à court terme</u>	<u>406,8</u>	<u>573,7</u>	<u>+ 166,9</u>	<u>+ 41,- %</u>
a) crédits commerciaux	182,5	214,6	+ 32,1	+ 17,4 %
b) comptes courants débiteurs	133,6	186,4	+ 52,8	+ 39,5 %
c) autres crédits à C.T.	90,7	172,7	+ 82,-	+ 90,4 %
<u>II - Crédits à moyen et long terme</u>	<u>1.153,-</u>	<u>1.480,7</u>	<u>+ 327,7</u>	<u>+ 28,5 %</u>
a) moyen terme	356,1	480,6	+ 124,5	+ 34,9 %
b) long terme	579,4	697,9	+ 118,5	+ 20,4 %
c) épargne logement	4,8	7,3	+ 2,5	+ 52,- %
d) créances hypothécaires	212,7	294,9	+ 82,2	+ 38,6 %
 Total Côtes-du-Nord	 <u>1.559,8</u>	 <u>2.054,4</u>	 <u>+ 494,6</u>	 <u>+ 31,7 %</u>
 Bretagne	 8.238	 9.737 (*)		

(*) chiffre au 30.9.71 - statistique non disponible au 31.12.71.

Le tableau ci-dessus montre que la progression des crédits à court terme - crédits d'exploitation essentiellement - qui ne représentent que 27 % de l'ensemble des concours bancaires, est plus accusée en valeur relative (+ 41 % en 1971) que celle des crédits à long et moyen terme accordés pour le financement des investissements et des logements.

Libérés des mesures d'encadrement du crédit, les établissements prêteurs ont accueilli très largement, en 1971, les demandes de leur clientèle, suivant ainsi l'accroissement des besoins des entreprises liés tout autant aux facteurs de hausse classique (salaires - prix des matières premières) qu'à l'expansion d'activité enregistrée pendant cette période. L'effort d'équipement dans le département se mesure en grande partie au développement des crédits d'investissements qui sont passés de

982 M au 31.12.69	}	+ 171 M soit + 17,4 %
à 1.153 M au 31.12.70		
et à 1.480,7 M au 31.12.71		

EVOLUTION DES TAUX EFFECTIFS MOYENS

PRATIQUES PAR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Conformément à l'article 1er de la loi du 28 décembre 1966 sur l'usure et les prêts d'argent et au décret du 21 mars 1967 pris pour son application, le Journal Officiel publie, chaque trimestre, les taux effectifs moyens pratiqués par les banques ou les établissements financiers avec leur clientèle.

FOURCHETTE DES TAUX (1)

JOURNAL OFFICIEL du

1.7.71

1.1.72 (4)

	<u>1.7.71</u>	<u>1.1.72 (4)</u>
<u>A. Crédits aux entreprises</u>		
Mobilisation de créances commerciales (2)	7,30 à 12,15	7,- à 11,85
Crédits financiers à court terme (2)	7,85 à 11,40	7,60 à 10,90
Crédits à moyen terme de 3 à 7 ans (2)	7,85 à 11,35	7,60 à 11,10
Découverts et avances (3)	8,70 à 13,15	8,30 à 12,75
Financement de ventes à tempérament de matériel d'équipement professionnel (2)	10,20 à 14,20	10,20 à 14,20
<u>B. Crédits aux particuliers</u>		
Prêts personnels	12,- à 14,50	12,- à 14,50
<u>C. Crédits immobiliers</u>		
Crédits promoteurs (2)	10,80 à 12,80	10,40 à 12,40
Crédits acquéreurs (2)	8,90 à 13,60	8,90 à 13,60

(1) - Taux annuels hors taxes. Pour tous les crédits confirmés, les banques perçoivent en outre, une commission d'engagement de 1 à 2 % l'an. Non compris le coût des garanties dont ces crédits sont éventuellement assortis. (Aval : de 1 à 2,50 % - garanties hypothécaires - Nantissement de fonds de commerce - Nantissement équipement professionnel (loi du 18 janvier 1951 et décret du 30.9.53) - Honoraires d'officiers ministériels : Frais réels).

(2) - Ces taux s'entendent pour des crédits mobilisables à la Banque de France et chez les organismes réescompteurs.

- Les accords de mobilisation de la Banque de France sont délivrés en faveur des entreprises qui, justifiant l'existence de besoins prouvés, respectent des règles de saine gestion financière et certaines clés techniques imposées par l'Institut d'Emission.
- Il existe une hiérarchie des conditions de banques basée sur le chiffre d'affaires réalisé. Ces conditions sont aussi liées aux risques plus ou moins grands supportés par les banquiers.

Les taux les plus bas sont appliqués, en règle générale, aux entreprises réalisant plus de 100 MF de C.A. Les taux les plus élevés ne sont pratiquement jamais appliqués en matière de crédits mobilisables.

La marge entre les taux les plus bas de la 1ère catégorie et les taux moyens de la 4e catégorie (entreprises réalisant moins de 10 MF de C.A.) évolue généralement entre 0,75 et 1,50 %.

- Les crédits non mobilisables se traitent en moyenne à un taux supérieur de 1,5 % à celui qui est indiqué pour les crédits mobilisables.
 - A ces taux, s'ajoute une commission sur le plus fort découvert du mois : 1/20 % à 1/10 % par mois. Cette commission perçue pour un trimestre n'excède généralement pas la moitié des intérêts débiteurs afférents à la même période.
- Taux de la Banque de France abaissé de 6,75 % à 6,50 % le 28.10.1971.

CHEQUES IMPAYES - Loi du 3 Janvier 1972

Dispositions essentielles

- 1) - un chèque impayé à présentation doit supporter une amende égale à 10 % de son montant avec minimum de 20 francs (date d'application : 1.4.1972).
- 2) - les poursuites judiciaires ne sont engagées que si le chèque n'a pas été payé dans un "délai de grâce" de 10 jours après présentation.
- 3) - même en l'absence de partie civile, le tribunal peut condamner l'émetteur de chèque sans provision, à payer à la victime le montant du chèque.
- 4) - les biens meubles du tireur du chèque peuvent être saisis et vendus dans un délai d'un mois après expiration du délai de grâce de 10 jours.

*

RETABLISSEMENT DE LA GARANTIE DE CHANGE AU PROFIT DES EXPORTATEURS à partir du 19.10.71

L'instabilité monétaire que connaît le monde actuellement a conduit le Gouvernement, afin d'éviter un ralentissement de notre commerce international, à rétablir deux garanties suspendues en 1964 en raison de la stabilité du franc et des autres monnaies :

- a) la garantie de change sur rapatriements qui couvre la perte subie par l'exportateur en cas de baisse des cours de la devise dans laquelle est conclu le contrat d'exportation ;
- b) la garantie de change sur transferts de devises qui couvre la perte subie par l'exportateur en cas de hausse du cours de la devise dans laquelle est libellé un contrat d'achat de fournitures ou de prestations étrangères nécessaires à l'exécution de son contrat d'exportation.

La garantie de change sur caution, qui couvre la perte subie par la banque ayant garanti une opération d'exportation en cas de hausse de la devise dans laquelle est libellé cette caution, est bien entendu, toujours en vigueur.

Le risque de change sera défini par tout écart supérieur à 3 % du cours de la monnaie du contrat sur le marché des changes par rapport au cours en vigueur à la signature du contrat. Les paiements à effectuer dans un délai de moins de 2 ans -ou parfois d'un an- si la conjoncture monétaire rendait difficile une couverture à terme sur la devise considérée- ne seront pas assurés. L'assuré devra rembourser à la COFACE le bénéfice de change qu'il aura acquis sur les paiements garantis si l'écart est supérieur à 3 %.

*

SOCIETE D'ETUDES POUR LE FINANCEMENT DE L'INFORMATION "SEFINOVA"

Cette société qui a commencé ses travaux le 15 novembre 1971, sous l'égide du Crédit National, a pour objectif de soutenir financièrement les efforts de création et d'innovation.

Les statistiques montrent que, parmi les pays industrialisés, ceux où l'innovation est la plus vivace, sont ceux qui ont la balance commerciale la plus favorable.

La SEFINOVA -appelée à devenir la "Société de Financement de l'Innovation"- a reçu et étudié jusqu'à présent une centaine de dossiers dont 23 relèvent de la mécanique et de la sidérurgie, 9 de l'électronique et de l'informatique, 8 de matériaux de construction et 8 des transports.

*

* *

*

LE DEPARTEMENT DES COTES-DU-NORD, PREMIER DEPARTEMENT
DE FRANCE POUR LE CHEPTEL PORCIN

Le service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'Agriculture vient de faire connaître les résultats d'une enquête menée en Bretagne sur le cheptel porcin.

Il ressort de cette enquête que le département des Côtes-du-Nord est passé au premier rang pour l'élevage du porc. L'effectif du cheptel était évalué au 1er décembre 1971 à 1.144.728 têtes, soit une augmentation de 35,2 % par rapport à 1969. Le département du Finistère, au premier rang jusqu'en 1970, a été dépassé (1.055.021 têtes) et les départements d'Ille-et-Vilaine (580.953 têtes) et du Morbihan (527.996 têtes) sont nettement en retrait. Le département des Côtes-du-Nord détient 34,6 % des porcs de l'ensemble de la Bretagne et, dans les Côtes-du-Nord, les zones d'élevage les plus importantes sont les communes situées entre LAMBALLE et DINAN, celles du secteur de LOUDEAC ainsi que celles situées entre TREGUIER et LANNION. On note que la partie Nord-Est du département (DINAN-LAMBALLE) est, de toutes ces zones, la première avec notamment, les plus fortes concentrations d'élevage de plus de 200 porcs.

Conséquence de cette progression de l'élevage porcin, les abattages de porcs (875.689 têtes en 1971) sont en nette augmentation ; ils représentent plus de la moitié de l'ensemble des abattages pour la consommation : 64.377 tonnes sur 116.000 t.

L'activité des abattoirs du département a été vive en 1971 et dans les années à venir, on peut prévoir une nette progression des industries alimentaires et notamment, des salaisonneries. Il s'agit là d'un nouvel atout pour le développement économique des Côtes-du-Nord.

*

* *

*

